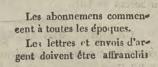
PRIE DE L'ABONNEMENT.

Par trimestre,

Francs 11, pris au bureau.

Francs 13, franco à la poste





0MMAIRE. — Procès de Lacollonge. — Affaire d'Alger. Nouveaux exploits de Joussouf. — Nouvelles d'Espagne. — Chambre belge. Second vote de l'art. 2 de la loi communale. — Cour d'assises de Liége. — Congrès scientifique. — Analyse du poème de l'opéra des Huguenots. — Renseignemens commerciaux sur le Portugal. — Cirque Olympique. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 6 mars. - On lit dans le Journal de

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui la nou-relle officielle de l'acceptation de la médiation angaise par le gouvernement des Etats Unis.

De tous les journaux partisans de la doctrine Mémorial bordelais est celui qui a fait la plus rade guerre au ministère actuel. Aujourd'hui encore M. Henri Fonfrède attaqua vivement les successeurs

de MM. de Broglie et Guizot.

Les débats de l'affaire du curé Dellacollonge, accusé d'assassinat et de vol avec effraction du tronc de la fabrique, ont commencé le 1cr mars devant la cour d'assises de Dijon.

La première audience a été remplie par les for-

malités d'usage et par la lecture de l'acte d'accu-C'est avec une sorte d'impassibilité froide que De-

lacollonge a entendu le récit sanglant des scènes dont il a été le terrible acteur. Le plus souvent il cachait une partie de sa figure dans ses mains. Dela-collonge est d'une stature élevée et est doué d'une grande force musculaire. Il a le front très-proéminent; ses cheveux sont noirs; ses yeux, noirs aussi, ombragés de sourcils noirs, profondément enfoncés dans leur orbite, et le paraissant d'autant plus que le front est plus saillant, semblent lancer parfois un sombre, et donner à toute sa physionomie un air de dureté.

Le lendemain, dans la seconde audience, Delacollonge a donné, sur le meurtre qu'il est présumé avoir commis, sur la fille Besson, des détails qui font frémir. Trois médecins ont donné chacun eur avis sur la cause de la mort de la fille Besson et ous trois ont émis une opinion différente.

AFFAIRES D'ALGER.

La dernière victoire que les français ont remporqui concerne Joussouf:

qui concerne Joussouf:

Lorsque la première brigade arriva auprès d'Aouchbah, ur la rive droite du Sifsef, où l'émir était à notre arrivée, elle apprit que son camp avait été levé pendant la nuit, et qu'il avait pris la direction de Mascara. Après avoir traversé la rivière, et gravi la montagne opposée par un sentier très-escarpé et presque impraticable aux hommes à pied, elle arriva sur un plateau à l'extrémité duquel était l'infanterie d'Abd-el-Kader, cherchant à gagner les montagnes à gauche. Celle-ci avait engagé une fusillade assez vive, mais à une très-grande portée, avec notre cavalerie indigène, qui, se trouvant à gauche, en était plus rapprochée.

rapprochée.

a Après ce commencement de combat, l'infanterie d'Abdel-Kader se voyant abandonnée par la cavalerie, commença à fur dans toutes les directions, pendant que l'émir luiméme s'échappait de toute la vitesse de son cheval, accompagné d'environ deux cents cavaliers. Dès lors ce ne fut plus un combat, mais une véritable chasse. Les fantassins

de l'émir, que leurs amples vêtemens gênaient dans leur course, s'en débarrassèrent pour être plus agiles. Notre infanterie ne prit aucune part à cette affaire. Il n'y eut que les hommes les mieux montés et les plus habitués à cos chemins de montagnes presque impraticables, qui purent continuer la poursuite. Une cinquantaine de Douaiers et de Smélas, à la tête desquels étaient les commandans Joussouf et Richepanse, le lieutenant d'état-major Thomas, et le sous lieutenant de spahis de Villiers, composaient la petite troupe qui , pendant cinq lieues, poursuivit avec acharnement Abd-el-Kader et ses soldats en déroute. En vain l'émir, remarquant le commandant Joussouf, qui le serrait de plus près, criait il à ses gens : « Lâches, retournez-vous, et voyez : il n'y a qu'un homme derrière vous. » La frayeur l'emportait sur la voix du chef, et la fuite n'était pas interrompue Plusieurs fois le commandant Joussouf se trouva à une très-petite distance de l'émir; et sans des difficultés de terrain qui l'obligèrent à ralentir sa course, il l'aurait infailliblement atteint. Après cinq heures de galop, les chevaux, épuisés de fatigue, furent hors d'état d'aller plus loin; il fallait avec regret abandonner l'espoir de s'emparer de la personne d'Abd-el-Kader. Celui-ci, lorsqu'il s'aperçut qu'on avait cessé de le poursuivre, s'arrêta sur un plateau aux confins des Beni-Hammer, avec cinq ou six cavaliers qui avaient pu le suivre, et se reposa de la fatigue que lui avait causée l'ardeur de notre poursuite.

** Les résultats de cette affaire furent très-importans. Abd-el-Kader perdit environ 70 hommes de sou infanterie, qui furent tués. Le Douaier Mohammed-Ben-Kadour, un de nos Arabes auxiliaires, tua son porte-étendard et prit son drapeau, qui fut apporté à Tlemsen. Les males qui portaient les tentes et les effets de l'émir tombèrent en notre pouvoir; ses propres soldats en avaient déjà pillé les choses les plus précieuses. Un de ses plus beaux chevaux fut pris également. En un mot, sa déroute fut complète.

** Le succès appartin

butin à espérer. Le commandant, par ses paroles et par son exemple, les décida à le suivre.

BELGIQUE.

Bruxelles, 7 mars. (Trois heures.) Les fonds espagnols qui hier étaient complètement délaissés, ont donné lieu à beaucoup de transactions aujourd'hui, mais à des cours très bas. Ouvert à 43 1/2 papier, la dette active reste après la cote à 43 7/8

Anvers. (Deux heures). Ardonin 43 A. 118 p. 112 p. 518 cours, avec de fortes ventes par exécu-

Amsterdam, 6 mars. Ardonin 45 318. (Correspondance.)

Paris, 5 mars. On ne sait à quoi attribuer la baisse des fonds espagnols, tout es les nouvelles étant favorables, et les petits événemens militaires à l'avantage des carlistes ne pouvant exercer d'inflence par suite de l'exagération évidente qui les accompagne. L'opinion accréditée, est que les compagnies formées pour acheter des biens nationaux font le mouvement de baisse, pour avoir des piastres à bon marché, afin de monopoliser les acquisitions. Le bruit courait à la bourse que les carlistes se sont emparés d'un petit poste de pêcheurs du côté de Valentia, qui peut faciliter les arrivages d'approvisionnemens

L'armée christine continue à rester dans une inaction forcée à cause des neiges amoncelées sur les montagnes , qu'il lui faudrait passer pour porter des secours aux postes insignifians successivement investis par le gros de l'armée carliste.

Voici ce que l'on connaît officiellement des élec-tions: à Madrid Mendizabal a été nommé à la presque unanimité, ce qui prouve l'adhésion du pays à son système; les autres procuradores sont : Cartero (exaltados), Martel, Holazaga, La Caldero, dont les | opinions sont tenues pour sages et favorables au gouvernement. Martinez de la Roza, s'est présenté à Grenade, il a été ouvertement repoussé.

Le compte définitif de l'exercice 1830 et antérieurs, déposé sur le bureau de la chambre des représentans le 21 décembre 1835; vient d'être imprimé et distribué. Les recettes de toute nature, effectuées pendant le 4º trimestre de 1830 et les années 1831, 1832 et 1833, sur ce dernier trimestre de 1830, se sont élevées à 29,807,149 fr. 98 cent. Les dépenses faites et régularisées par la cour des comptes ont été en total de 31,183,534 francs 98 cent., le solde est en conséquence de 1,376,385 francs à porter au débet du compte de

Ce premier compte une fois définitivement ar-rêté, les comptes de 1831 et 1832 qui sont aussi tout prêts à être législativement régularisés, feront l'objet des discussions des chambres et l'on pourra enfin espérer de rentrer dans le courant de 1837, dans la voie tracée par l'art. 115 de la Constitution.

Sont démissionnés de leurs fonctions, à cause de leur âge et de leurs infirmités, et admis à faire valoir leurs droits à la

pension de retraite :

Le sieur J. G. Vandevelde, inspecteur des eaux et forêts à Namur; le sieur N. Rousseau, sous-inspecteur de la même administration à Virton; le sieur H. Thiry, garde général du premier cantonnement à Mons.

Sont supprimés :

Les inspections des eaux et forêts à Bruxelles et à Namur, les sous-inspections de Mariembourg et de Virton, le premier cantonnement de garde général à Mons, et le 2me, à Liége. L'inspection de Namur est réunie à celle de Dinant; la sous-inspection de Mariembourg est réunie à celle de Florennes.

Sont nommés:

Le sieur A. Mathieu, actuellement receveur des contributions directes à Louvain, première division, en la même qualité à Verviers, en remplacement du sieur J. P. Gravez, ex-inspecteur du cadastre, remis, sur sa demande, en disponibilité; le sieur J. H. Deschryver, actuellement contrôleur de troisième classe des contributions directes, cadastre et de comptabilité à Genappe, contrôleur de 2° classe desdites impositions.

dites impositions.

Le sieur J. F. E. Van Alstein, actuellement inspecteur en chef des contributions directes, cadastre, douanes et accises, dans la province de Namur, aux mêmes rangs et grade dans la province de Hainaut, en remplacement du sieur Jacquelart, appelé en la même qualité dans la province de Luxembourg; le sieur P. J. Conraets, actuellement inspecteur en chef de ladite administration dans la province de

la Rochelle , dont l'accompagnement naturel se compose , comme il le dit fort bien, du pif, paf, pouf des balles, et qui ne le cède pas en agrément, en hardiesse, à un joli feu de eloton Gependant on dérange le duc de Nevers ; une dame inconnue s'est rendue chez lui et l'attend. Le duc rêve une

conquête, et, point du tout, il va recevoir un congé! Valentine de Saint-Bris, sa fiancée, a cru devoir venir en personne et seule, le supplier de dégager sa foi. La démarche est étrange et inconvenante; Valentine n'avait-elle donc nul autre moyen de parler au duc? Voulant qu'il renonce à elle et belle comme elle est, ne devait-elle pas sortout éviter de se montrer à ses yeux? Pourquoi se compromettre sans nécessité? sans nécessité! mais, au contraire, il y avait nécessité absolue, indispensable; sans la visite de Valentine au duc, le poète ne pouvait bâtir son opéra; cette visite en est la pierre angulaire. On a déjà compris que Valentine est l'idole inconnue de Raoul; or, tandis qu'elle cause mystérieusement avec le duc, les convives s'avisent conquête, et , point du tout, il va recevoir un congé! Vacause mystérieusement avec le duc, les convives s'avisent de regarder par une malencontreuse fenètre : Raoul regarde de regarder par une malencontreuse fenêtre: Raoul regarde avec les autres, et il reconnaît l'objet de ses pensées. O douleur! le bon Raoul se croit le plus infortuné des hommes et des amans. L'instant d'après, il a beau lui tomber un message féminin, apporté par un gracieux page, et lui assignant un flatteur rendez vous; Raoul ne revient pas de sa disgracc. Tous les seigneurs catholiques, reconnaissant dans le message la main de Marguerite de Valois, se confondent en protestations auprès de Raoul; mais le pauvre jeune homme ne se sent pas plus a l'aise; néaumoins il se décide à accepter le rendez-vous.

Le second acte nous conduit aux jardins du château de Che-Le second acte nous conduit aux jardins du chateau de che-nonceaux au pied d'un vaste escalier qui tournoie, et s'élargit en s'abaissant, en perspective du chateau gothique, de la rivière, qui le baigne de ses fraiches eaux, du soleil qui le dore de ses feux ardens, et d'une riante campagne qu'on entrevoit par d'étroites échappées. Marguérite de Valois est là, chantant la Touraine, l'amour, la fauvette; pendant ce temps, chantant la forfatte, i amour, la fauvette; pendant ce temps, ses dames d'honneur se livrent aux plaisirs du bain, et un jeune page les regarde, comme si le plaisir qu'il y trouve lui en conférait le droit. Marguérite renvoie le page qui ne tarde pas à revenir, suivi de Raoul, lequel a les yeux bandés. Resté seul avec Marguerite, Raoul ôte son bandeau, et tombe en extase devant la reine. Il ne demanderait même pas mieux que de l'adorer, si Marguérite ne lui proposait sur-le-champ un mariage avec Mlle de Saint-Bris, riche hé-ritière, tille d'un ancien ennemi des Nangis. Prête à s'unir avec Henri de Navarre, Marguerite songe au système de la fusion des partis, et y travaille avec beaucoup d'intelligence. En présence du comte de Saint-Bris, du duc de Nevers, de toute sa cour et même de Marcel, l'aimable reine fait venir Valentine; pour la seconde fois de la journée, Raoul la reconnaît, et refuse outrageusement sa main, en souvenance de sa visite chez Nevers. Lei convenons que si Valentine fut légèrement inconsidérée, de son côté, Raoul est bien susceptible, bien pointilleux, Qu'a-t-il donc vu par cette fatale fenètre? Est-ce qu'une noble fille est décidément perdue, sans retour ni explication possible, pour avoir mis le pied dans l'appartement d'un célibataire? Quoi qu'il en soit, Raoul et Saint-Bris se menaçent, se provoquent; par ordre de la prudente Marguérite, on leur enlève leurs rapières : le avec Henri de Navarre, Marguerite songe au systême de la

lée sur Abd-el-Kader est principalement due à l'inrépide et chevaleresque Joussouf, des exploits duquel, nous avons quelquefois entretena nos lecteurs. Voici la partie du rapport du maréchal Glausel,

LES HUGUENOTS. Voici une analyse du Libretto de M. Scribe.

Le premier et le second acte se passent en Touraine, les trois autres à Paris. D'abord nous sommes dans le château du duc de Nevers, jeune seigneur joyeux et galant : ses amis et duc de Nevers, jeune seigneur joyeux et galant : ses amis et lui se préparent au festin par des chants et des jeux. On attend un convive, Raoul de Nangis, gentilhomme protestant, plus grave, plus innocent, mais non moins tendre que les catholiques. A table, on parle de bonnes fortunes, et laoul en raconte une, qui, bien qu'anonyme, lui tient fortement au cœure. Près des ramparts d'Ambroise, il a protégé une vierge tinide contre les insultes d'une bande d'étudians, et il ne la plus revue des missultes d'une bande d'étudians, et il ne la plus revue des missultes de Raoul est ce vieux soldat hua plus revue depuis. Le valet de Raoul est ce vieux soldat huot, ce brave et austère Marcel, que Raoul lui-même ca

..... Entre un glaive et la bible Mon aieul l'éleva, ne jurant que Luther, Dans l'horreur de l'amour, du pape et de l'enfer, Gœur fidèle, mais inflexible, Diamant brut, incrusté dans du fer.

Quand Marcel voit son jeune maître assis parmi les Philis-Quand Marcel voit son jeune maître assis parmi les l'ultis-tins, vidant avec eux des coupes et échangeant des paroles folatres, il se dépèche d'entonner une mélodie que Luther à composée et qui équivant pour lui au signe de la croix. La mélodie, le cantique ou Choral, produit son effet; Raoul cesse de boire. Les catholiques invitent Marcel à chanter quelque air moins lugubre; mais Marcel leur décoche à bout portant une chanson huguenotte, fort à la mode au siège de de Luxembourg, aux mêmes rang et grade dans la province de

Le sieur C. F. J. Dupaix, actuellement contrôleur de 4re classe attaché au service du port d'Anyers, receveur des douanes au bureau de Lillo.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 7 mars. - La séance est ouverte à une henre un quart.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et le renvoi en commission de plusieurs pétitions, la chambre passe à l'ordre du jour qui appelle le second vote du projet de loi d'organisation communale.

On en est reste à l'art. 2 relatif à la nomination des bourgmestre et des échevins.

M. Doignon prononce un long discours écrit pour soutenir l'élection directe des échevins.

La clôture vivement demandée est mise aux voix et prononcée.

La division est demandée sur l'art. 2. Il est mis aux voix par paragraphe.

« Les conseillers sont élus directement par les électeurs de la commune. - Adopté.

. Le roi nomme le bourgmestre dans le sein du conseil. - Adopté. Le roi nomme les échevins dans le sein du

Plusieurs membres demandent l'appel nominal. 93

membres prennent part au vote. 54 répondent oui, 39 répondent non. En conséquence la nomination des échevins par le roi dans le sein du conseil est définitivement adopté.

Ont répondu oui : MM. Andries, Beerenbroeck, Bekaert, Bosquet, Coghen, Cols, Coppieters, Cornet de Grès, David, de Behr, Dechamps, de Jaegher, de Lon-grée, F. de Mérode, W. de Mérode, Demonceau, de Meulenaere, De Nef, Dequene, de Renesse, de Sécus, Desmet, de Terbecq, de Theux, Devaux, Dubois, Davivier, Eloy de Burdinne, Ernst, Heptia, Kepenne, Lardinois, Lebeau, Legrelle, Maes de Vries, Meeus, Milcamps, Morel d'Anheel, Nothomb, Polfvliet, C. Rodenbach, Rogier, Shaetzen, Shyven, Simons, Smits, Ullens, Vanden-Hove, Vanderbelen, Verdussen, Verrue Lefrancq, Vilain XIIII, G. Vuylsteke et Raikem.

Ont répondu non : MM. Berger , Brabant , Dams , de Foëre, Demeer de Moorsel, de Paydt, de Roo, Desmaisières, Desmanet de Biesme, d'Hoffschmidt, Doignon, Dubus, B. Dubus, Dumortier, Fallon, Frison, Gendebien, Hye Hoys, Jullien, Kervyn, Liedts, Manilius, Pirmez, Quirini, Raymakers, A. Rodenbach, Rouppe, Seron, Stas de Volder, Thien-pont, Trenteseaux, Troye, Vandenbosch, Vandewiele, Vergauwen, Van Hoobrouck, L. Vuylsteke, Watlet et Zoude.

M. Dumortier: Je demande que mon vote négatif soit inséré au procès verbal. (Tous, tous.)

M. le président : Je crois être l'interprête des sentimens de l'assemblée en disant que tous les votes seront insérés au procès-verbal.

L'article est ensuite définitivement adopté. Les art. 3 à 46 sont définitivement adoptés.

Al'article 47 M. Verdussen demande que l'on rétablisse le mot tiers au mot quart pour le nombre des membres du conseil qui pourront être pris parmi les citoyens domiciliés dans une autre commune. Cette 1 roposition est adoptée.

M. Dumortier demande que l'on discute de suite l'article relatif à la révocation et à la suspension des hourgmestres et échevins. Cette motion est adoptée. L'article est ensuite adopté sans opposition de la part du ministère.

Les autres articles de la loi sont définitivement

M. le ministre de l'intérieur présente un projet de

loi relatif aux péages sur le chemin de fer. Ce projet sera renvoyé à une commission qui sera nommée par

Les amendemens sur la loi des attributions n'étant pas encore imprimés, on ne peut passer au second

LIÉGE, LE 8 MARS.

Dans la séance d'hier, la chambres des représentans, a décidé la question de la nomination des bourgmestres et des échevins. (V. Bruxelles). Voici les termes de l'art. 2 de la loi communale, adopté à la majorité de 54 voix contre 39.

« Les conseillers sont élus directement par les électeurs de la commune. »

« Le roi nomme les bourgmestre dans le sein du conseil. w « Le roi nomme les échevins dans le sein du con-

seil. » Entre les différens systèmes qui ont été débattus à la chambre, nous eussions préféré celui qui accordait au roi la nomination des bourgmestres et laissait

celle des échevins aux électeurs, en bornant toutefois

leurs attributions à la gestion des seules affaires de la commune.

Il s'agit maintenant de tirer le meilleur parti possible de la loi communale, telle enfin qu'elle sortira des mains de la législature. - C'est dans le sein du conseil que la couronne devra choisir les hommes chargés de l'administration des intérêts de la commune. Il s'agit donc pour elle, de composer ce même conseil de personnes éclairées, intègres et attachées aux institutions qui régissent aujourd'hui le pays.

Espérons que les électeurs s'entendront pour faire tomber sur les plus dignes la majorité de leurs suffrages. Alors quels que soient les choix du pouvoir, les magistrats de la commune offriront aux citoyens les garanties que réclame l'exercice de leurs importantes fonctions.

Nous avons déjà entendu parler de projets de reu. nions préparatoires. Si elles doivent avoir lieu, en effet, il importe que les bons citoyens n'y fassent point faute. - Pour que ces réunions aient quelque valeur, pour qu'on puisse espérer de voir en elles l'expression de l'opinion réelle de la majorité, il faut qu'elles soient nombreuses, publiques et que tout le monde puisse y manifester librement sa pensée (nous disons librement dans toute la force de l'expression.) Hors de ces conditions, il n'y a que des conciliabules de coteries.

Il faut se desser, en matière électorale, de ce qu'en appelle l'esprit de clocher. C'est là une vérité dont on ne saurait disconvenir. Gependant bon nombre d'électeurs sont de cette opinion que certains quartiers de la ville ne sout point représentés, et ils pensent que par suite, les intérêts particuliers de quelques localités sont négligés. - Nous croyons que cette idée exercera une certaine influence sur le choix des candidats dans un ou deux quartiers de notre ville.

Le nombre des personnes appelées à l'exercice des droits d'électeurs, en vertu de la loi nouvelle, sera très considérable. Si tous viennent déposer leur vote dans l'urne municipale, nous pouvons du reste, quoiqu'on fasse, espérer de voir composer consciencieusement l'administration municipale. Nous ne sommes pas de ceux qui croyent à la corruption des masses électorales.

On lit dans le Mémorial des Pyrénées du 1er mars le fait suivant. En vérité, nous avons peine à croire à un crime aussi atroce; et pour l'honneur de l'Espagne et de songouvernement, nous voulons encore conserver quelques doutes :

« C'est avec un douloureux frémissement que

plusieurs fois pour demeurer convaincus que nous ne nous trompions pas sur le sens de ses atroces dispositions, signées par le commandant-général, Augustin Nogueras. » Aussitôt que je reçus votre dernière dépêche. » je la transmis au capitaine-général de cette pro-» vince, ne me croyant pas avoir les pouvoirs

nous traduisons, d'après le Diario de Saragose,

l'ordre du jour suivant ; nous avons dû le relire

» nécessaires pour faire expier à la mère du re. · belle Cabrera les atrocités commises par son fils, " Maintenant, à six heures du soir, je viens de » recevoir un courrier de la Catalogne, avec un » ordre de S. Exc. dans lequel s'en trouve inclus un » autre pour vous qui m'apprend que pos désirs

» sont exaucés. En conséquence, demain matin, à · dix heures, la mère du cruel Cabrera sera fusillée, » ses trois sœurs seront arrêtées cette nuit ainsi que » les parens les plus proches des chefs et officiers » rebelles, afin d'arrêter ces barbares dans le cours » de leurs atrocités par le sort réservé à des per-

» sonnes qui leur sont chères. »

Les assisses de la province de Liége pour le 2º Trimestre 1836, s'ouvriront le lundi 25 avril à

M. Dupont-Fabry, conseiller en la Cour, est nommé pour les présider. MM. les conseillers de Bronckart , grandgagnage , Thys et Bayet, sont nommés pour sièger en qualité de juges.

Celles de la province de Namur, s'ouvriront le lundi 11 avril , à Namur , sous la présidence de M. Dupont-Fabry, conseiller en la cour. Celles de la province de Limbourg s'ouvriront

le lundi 11 avril à Tongres sous la présidence de M. Franssen, conseiller en la cour. Celles de la province de Luxembourg, s'ouvriront le lundi 11 avril à Arlon, sous la présidence

de M. Mockel conseiller en la cour. - Samedi soir a eu lieu la première réunion des membres de la commission chargée d'organiser le congrès scientifique. M. Jamme, qui assistait au conseil de régence. et M. Destriveaux étaient les seuls

M. de Reiffenberg a réuni tous les suffrages pour la place de président de la commission et pour celle de secrétaire général du congrès.

Le trésorier général est M. John Cockerill. Les secrétaires des diverses sections ont été choisis, les uns parmi les membres qui composent déjà la commission, les autres, parmi des personnes égàlement recommandables par leurs lumières et lent

Sciences physiques et mathématiques: MM. Delvaux , professeur à l'Université; Devaux , ingénieur

des mines ; Renault , lieut .- col. d'art. Sciences naturelles: MM. More, professeur l'Université; Schmerling, médecin; d'Omalius de

Agriculture, industrie, commerce : MM. Max. Le soinne; d'Omalius-Thierry; Orban. Sciences médicales: MM. Brixhe, decteur en me

decine; Lombard, id., Vottem, id.

Archéologie , histoire : MM. de Chênedollé , professeur au collége ; Deleeuw , membre de la députation des états ; Tandel , prof. à l'Université. Philologie, littérature et beaux-arts: MM. Bekker,

prof. à l'Univ.; Daussoigne, directeur du Conservatoire de musique ; Lesbroussart, professeur à IU; Sciences morales et l'égislatives. MM. Grandgegoat

ge, conseiller à la Cour; Van Hulst, avocat. Des lettres de convocation seront adressées à chacun de ces nouveaux membres adjoints à la com-

lanternes, de flambeaux, et, si l'on ne voit pas très-clair dans la fin de ce troisième acte, ce n'est pas assurément faute de

A force de marcher nous arrivons au drame, où, pour mieux dire, à la tragédie. Nevers a épousé Valentine, et pourtant Valentine acqueille furtivement Raoul en son hôtel. A quelque bruit que l'on entend, Raoul se cache, hélas! que va-t-il apprendre? Le complot royal et sacerdotal, le plan d'extermination de toute la famille [protestante! Le comte de Saint Bris propose à deux amis et à son gendre de s'associer au forfait catholique : Nevers refuse de flétrir son honneur; il dit, en montrant les portraits de sa race:

Parmi tous ces aïeux, dont la gloire m'entoure, Je compte des soldats et pas un assassin.

Nevers brise son épée et sort avec Valentine, que la générosité de son époux a vivement émue. Trois moines paraissent; les sermens d'homicide sont consacrés, les poignards des meurtriers bénis : la troupe s'éloigne ivre de fanatisme et altérée de sang. Alors Raoul et Valentine se retrouvent, Raoul voulant mourir avec ses frères, tine s'efforçant de le retenir près d'elle, par l'aveu de son amour. Malgré le charme de cet aveu, haoul se rappelle son devoir. La cloche retentit, les arquebusades et les cris se mélent à son glas funèbre. Valentine tombe évanouie : Raoul s'arrache de ses bras et s'élance d'un balcon dans

Le cinquième acte est celui du martyre. Av milieu d'un bal qui se donne à l'hôtel de Sens, la nouvelle du massacre est apportée par Raoul.

Au Louvre je courais, à travers le danger forer le roi Charles. U forfait! Du haut de son balcon j'ai vu le roi lui-même Immoler ses sujets qu'il devait protéger.

La fête s'interrompt, les hugnenots saisissent leurs armes. La scène change : un cloître désert remplace le brillant salon; des femmes, des enfans cherchent un refuge contre la mort. Marcel Velevier et la ducde mort. Marcel, Valentine et Raoul se rencontrent; le ducde Mort. Marcel, Valentine et Raoul se rencontrent; le ducue Nevers a sauvé Marcel et payé de sa vie ce noble dévoue ment. Rien ne divise plus Valentine et Raoul que leurs croyances; Valentine abjure la sienne: s'ils doivent mourir, ils mourront ensemble et unis. Marcel s'élève tout-a-coup à la dignité d'un ministre du ciel; les deux jeunes geus s'agenouillent sur le payé devant le vénérable vicillard; sa voix les interroge et sa main les bénit. A peine son religieux of les interroge et sa main les bénit. A peine son religieux of fice est-il rempli que le ciel s'entr'ouvre à sa vue; même instant les meurtriers pénètrent dans l'enceine a Abjurez ou mourez! « disent-ils aux trois huguenots. Jous trois présentent leurs poitrines aux poignants et font retrois présentent leurs poitrines aux trois huguenots. Le trois présentent leurs poitrines aux poignards et font reculer les meurtriers. Le théatre change encore : la cité, le Louvre, la Seine apparaissent sous l'azur et les étoles d'une belle nuit : une arquebusade, commandée par le comte de Saint-Bris, atteint Valentine, qui se trainait sur comte de Saint-Bris, atteint Valentine, qui se trainait sur les cadavres de Raoul et de Marcel; le père immole sa fille; les flambeaux, qui environnent la lifière de Marguerite de Valois, éclairent la dernière consommation du martyre.

Nous donnerons la partie de ce feuilleton qui a rapport à la

tumulte, la colère et le scandale règnent dans Chenon-

De Chenonceaux au Pré aux-Clercs, il n'y a que la distance du premier au second acte. Jusqu'ici nous n'avons vécu qu'avec des seigneurs, des princesses : nous allons fréquenter le peuple maintenant. Le Pré-aux-Clercs est le forum, la place publique; les huguenots y chantent en chœur, et un chœur de catholiques leur répond d'une chapelle voisine; les bohémiens et bohémiennes chantent et dansent; le couvrefeu renvoie chacun chez soi; avant qu'il sonne, le comte de Saint Bris, dont la fille se marie le jour même au duc de Nevers', a reçu un cartel de Raoul: le Pré-aux-Clercs sera aussi le lieu du combat; vous voyez qu'on y fait de tout. Se battre en duel est excellent, mais assommer son adversaire est encore meilleur, du moins si l'on en croit un certain Maurevert, ami du comte de St.-Bris. Nous avions pris ce vieux hobereau pour un honnête homme; grande erreur : il opine comme Maurevert et s'arrange pour soutenir sa il opine comme Maurevert et s'arrange pour soutenir sa vaillance personnelle d'une escouade de coupe-jarrets. Heureusement Marcel s'est avisé du duel de son maître et Valentine du guet à-pens de sou père : Valentine conseille à Marcel de prendre ses mesures en conséquence. Voici les champions, trois contre trois : ils mettent flamberge au vent; champions, trois contre trois : its mettent flamberge au vent; Marcel les sépare et avertit son maître. Les coupe-jarrets ac-courent : Marcel appelle à son secours des soldats huguenots; les autres appellent la Sorbonne et la basoche : mélée géné-ralé d'hommes, de femmes, d'étudians, de soldats, de bourgeois, de brigands. Vient à passer la reine Marguerite, sur sa blanche haquenée: vient ensuite Valentine, et enfin le duc de Nevers dans une chalcupe nuptiale ornée de musiciens, de

On discutera dans la prochaine réunion les questions à insérer dans le programme du congrès. (J. de la Province.)

Le 2 mars, M. le ministre de l'intérieur a présenté divers projets de loi relatifs à des fixations de circonscription territoriale. Le premier de ces projets tend à détacher les hameaux de Sougné-sur-la-Heid, Playes et Sécheval, de la commune de Sprimont (Liége), pour les réunir à la commune d'Aywaille. Le second projet a pour objet de séparer administrativement et territorialement, pour en former deux communes distinctes, les villages de Deurne et Borgerhout (Anvers), réunis en une seule commune. Le troisième projet de loi érige le village de Boischot (Anvers), en commune distincte de celle de Heyst-op den Berg. Enfin, par le quatrième projet, les villages de Celles et de Molembaix, dont la réunion forme actuellement la commune de Celles-Molembaix (Hainaut), formeront deux communes séparées.

-S. A. le prince Ferdinand de Sax-Cobourg, accompagné d'une partie de la suite de son fils le prince de Portugal, est descendu hier an Pavillon. Anglais, en cette ville, venant d'Aix-la-Chapelle et

allant à Bruxelles.

- On apprend que le général Dibbets , commandant de la place de Maestricht, est dans un état presque désespéré.

- On lit dans le Journal de Verviers : Dans leur réunion de ce jour, les notables du district de Verviers ont résolu de présenter à la sanction royale les nomination suivantes pour la récomposition

du tribunal de commerce : MM. A. J. Dasse, président; Servais Vervier, 1er juge; Isidore Brouet, 2me id.; Dubois-De-Thier, 3me id.;

Pierre Legrand, juge suppléant;
L. Bosard, fils, id. id.

Il y a eu, le re de ce mois, un balcostumé chez l'ambassadeur de Russie à La Haye, M. le chavalier Potemkin. On y remarquait le prince d'Orange en hettman de cosaques.

- La présentation faite à la Chambre des communes, par M. Poulett-Thompson, président du bureau de commerce, d'une série de résolutions relatives aux chemins de fer, lui a donné l'occasion de rappeler qu'il n'y avait pas moins de 57 bils, pour des établis semens de ce genre, soumis en ce moment à la chambredes communes. Les dépenses de ces chemins sont évaluées à 128 millions de livres sterl. (plus de 3 mil-

- On affirme qu'une nouvelle société a proposé au gouvernement d'établir un chemin de fer de Châtelet à Louvain, à ses frais, tout en concédant de grands (Mercure.)

- On prête à M. de Metternich l'intention de faire déclarer que les chemins de fer sont placés sous la protection du droit des gens. Ce serait certes là le plus grand encouragement qui pût être donné à ces sortes d'entreprises par les gouvernemens, si l'on avait la certitude qu'en cas de guerre une telle convention fût respectée.

-La commission royale d'histoire a eu l'honneur d'être reçue par le roi hier, et d'offrir à S. M. le premier volume des Chroniques Belges inédites. Ce volume contient la chronique flamande rimée de la bataille de Woeringen par Van Heelu, suivi d'un codex diplomaticus formé de plus de 200 Chartes, d'un glossaire, etc. Le roi s'est entretena long-temps evec les membres de la commission sur les travaux qui lui sont confiés.

La Chronique de Van Heelu, dont l'édition a été faite par les soins de M. Willems , forme un beau volume in 4º d'environ 700 pages.

CIRQUE OLYMPIQUE:

Le cheval Régent. - M. et Mme. Gauthier.

A l'heure qu'il est, nous avons pour théâtre un manége, et pour acteurs, des chevaux. Nous laissons l'Opéra-Comique chevroter sa vieille roulade dans le désert; nous tournons le dos au vaudeville-sergent, au vaudeville agent de change, sans lui dire au revoir, et nous allons au Cirque qui est heaucoup plus amusant. Que voulez-vons l' Notre théâtre, comme l'armée des Grecs est tout en désarroi, depuis que l'Achille du grand opéra s'est retiré sous sa tente après sa Tachille du grand opéra s'est retiré sons sa tente après sa querelle avec l'Agamemnon de l'orchestre. Robert, Guillaume Tell, Gustave dorment d'un profond sommeil, en attendant qu'il plaine. M. Formes de respessitre sur la scène. S'il ne qu'il plaise à M. Forgas de reparaître sur la scène. S'il ne s'agissait que de l'absence de M. Forgas et du silence de sa voix sagissait que de l'absence de M. Forgas et du silence de sa voix; nous serions bientôt consolé; mais il s'agit de Meyer-Beer, de Rossini, et il est assez désagréable que, pour M. Porgas, nous soyons privés de Meyer-Beer et de Rossini. Le public est fort mécontênt, et au lieu d'aller au théatre pour y entendre dialoguer le parterre avec MM. les directeurs, il va au Girque où se font des exercices curieux, et des tours de force toutà-fait surprenans.

La troupe équestre qui donne en ce moment des représentations à Liége, rivalise quelquefois avec celle de Franconi. Des écuyers habiles, debout sur leurs chevaux, sans tenir les rênes, exécutent leurs évolutions avec un aplomb qui étonne. On les croirait vissés par les pieds sur la selle, s'ils ne changeaient à chaque instant de position, pendant que le cheval lancé au grand galop donne des vertiges aux spectateurs. Et puis, ils font à cheval ce que d'autres ne feraient pas à terre. Danses bizarres, poses académiques,

sauts périlleux, merveilles d'équilibre, jeux indiens. Il y a de quoi vous étourdir. C'est un concours de tous les pres-tiges qui peuvent résulter de la force réunie à l'adresse, Les Centaures que la mythologie identifiait avec leur mon-ture, les cavaliers Numides si fiers de monter à cru les coursiers du désert, seraient étonnés et jaloux des prodiges

d'équitation que nous avons sous les yeux aujourd'hui. Après cela niez le progrès.

Il faut dire aussi que les chevaux ont leur bonne part dans les applaudissemens que recoivent quatre écuyers chaque soir. Il est impossible de voir quelque chose de plus souple, de mieux discipliné que ces bêtes qui obéissent au commandement avec une ponetualité qui ferait honneur à un soldat prussien. Je regrette vraiment d'employer le mot bêtes en prussien. Je regrette vraiment d'employer le mot bêtes en parlant de chevaux, et je désirerai que l'académie française, dans la prochaine édition de son dictionnaire, supprimât la dénomination de bête appliquée au cheval, pour se mettre d'accord avec l'usage qui a déjà proscrit le mot gueule. Il me semble d'ailleurs qu'on peut bien accorder cela à un confrère..., c'est du cheval que je parle; vous savez l'histoire de ce lord qui fit nommer son bidet membre de l'académie d'Edimbourg. Au fait, pourquoi un cheval ne mangerait-il pas, comme tant d'autres, à deux rateliers? savez l'histoire de ce lord qui fit nommer son bidet membre de l'académie d'Edimbourg. Au fait, pourquoi un cheval ne mangerait-il pas, comme tant d'autres, à deux rateliers? Pourquoi la perspective d'une position sociale ne serait-elle pas son picotin d'avoine? Le cheval de Caligula fut consul, et Bucéphale est immortel comme Alexandre. Quant au docteur Quadrupède à qui l'académie écossaise donnait droit de pâture chez elle, il n'était peut-être pas aussi déplacé qu'on pourrait le croire parmi ses collègues. M. Villemain l'a dit, en répondant à M. Scribe, il faut de tout à l'académie, et c'est sans doute pour cela que M. Dupaty vient d'être élu. En vérité, c'est encourageant. Après Viennet, Scribe; après Scribe, Dupaty; braves! his! O talisman des puissances humaines! O chapeau de Gessler, viens qu'on te salue! O botte de Charles XII, viens présider ces élections glorieuses! Mais, après Dupaty, qui nommera-t-on? Parbleu, si j'étais une Altesse ou une Excellence, je ferais nommer Régent.

Vous devez connaître régent, et, si vous ne l'avez pas encore vu, je vous engage à faire connaissance avec lui. Régent a reçu une excellente éducation; c'est un cheval comme il faut, un cheval fashionnable, coquet, fringant, spirituel; il y a du bon ton dans son maintien et une élégance aristocratique dans ses manières! On voit, à son encolure, à la fierté de son regard, qu'il y a toute la distance de la noblesse entre lui et ces rosses prolétaires destinés par leur naissance au timon du fiacre ou du cabriolet. Regardez-le bien, l'orgueilleux; il sait ce qu'il vaut, il sait

de la noblesse entre lui et ces rosses prolétaires destinés par leur naissance au timon du fiacre ou du cabriolet. Regardez-le bien, l'orgueilleux; il sait ce qu'il vaut, il sait qu'on l'admire, il sait qu'il est beau avec ces brillantes banderolles qui sont ses insignes à lui, comme l'écharpe et les cordons aux princes de la terre. Cependant, tout impérieux qu'il paraît, il sait obéir, et il obéit à la parole. Ce n'est pas étonnant: il connaît la langue française, et, de plus il a appris à danser; la danse fait partie de l'éducation. Parlez lui français, vous êtes sûr qu'il vous comprendra; il est même dans le cas de vous répondre. Vous croyez que je plaisante. Eh bien, je vous renvoie à l'Iliade, je vous renvoie au magnifique discours qu'Homère met dans la bouche du cheval d'Achille. Etes-vous incrédule, maintenant? Il me semble que quand un cheval parle grec, et en vers hexa-

du cheval d'Achille. Etes-vous incrédule, maintenant? Il me semble que quand un cheval parle grec, et en vers hexamètres, il peut bien parler français, et en prose.

Oui, Régent sait le français, et c'est la son moindre talent. Il danse comme Mle Taglioni, il pirouette comme Perrot, il valse comme Mle Taglioni, il pirouette comme Perrot, il valse comme le Méphistophélès de Goethe. Soit étude, soit instinct naturel; il va en mesure avec une précision parfaite. On peut donc dire encore que Régent est musicien, et n'allez pas blesser son amour-propre, en lui contestant quelqu'une de ses qualités, car je vous avertis qu'il est susceptible, et qu'il tire très-bien le pistolet. Demandez à ceux qui l'ont vu.

Le maître de régent, celui qui a la gloire d'avoir formé ce brillant élève, et qui seul a le droit de lui donner des ordres, c'est! M. Gautier. Tel élève, tel maître. Astolphe sur son hippogriffe était moins merveilleux que M. Gauthier dans son Cirque. Quelle puissance d'équilibre! quelle force de cohésion! Il se penche en avant, en arrière, sur le côté; on dirait qu'il ne tient plus à son cheval, qu'il va tomber, qu'il tombe, et il tournoie ainsi, il plane, il s'incline, il se redresse, il fuit avec la hardiesse de l'aigle rasant le bord d'un abime. Le spectateur haletant le suit avec une admiration mêlée d'effroi. Pour mon compte, j'ai éprouvé cette sensation qui est presque dauleureuse L'inventeur de la chevel. Pauden d'est presque dauleureuse L'inventeur de la chevel. d'effroi. Pour mon compte, j'ai éprouvé cette sensation qui est presque douloureuse. L'impétuosité du cheval, l'audace du cavalier, ses poses périclitantes, cette incertitude, ce perpétuel conflit d'actions et de réactions musculaires d'un homme suspendu entre la chûte et l'équilibre, tout cela me cause un trésaillement involontaire L'imagination m'emporte à travers l'espace avec le cavaliar, je ravers avec lui coupre ces dampée. trésaillement involontaire L'imagination m'emporte à travers l'espace avec le cavalier, je voyage avec lui comme ces damnés qui tournent deux à deux dans les cercles du Dante, je ressens le contre-coup de tous ses mouvemens, tour-à-tour ému de sa crainte, ou rassuré de sa sécurité. Mais ces émotions contagieuses s'apaisent bientôt devant la confiance que vous communique M. Gautier. Vous diriez que cet homme est sur son terrain, quand il est en l'air. Il fait des miracles de force et d'adresse; mais je ne vous le décrierai pas pour vous ménager le plaisir de la surprise, et aussi parce qu'on ne peut croire à ces choses-là qu'après les avoir vues.

Ce n'est pas tout. Je ne vous ai pas parlé de ce qu'il y a de mieux et de plus attrayant au spectacles du Cirque.

a de mieux et de plus attrayant au spectacles du Cirque. Ce n'est pas le Clown avec ses grosses farces tudesques, pauvre loustic qui a moins d'esprit que ses chevaux, bouffon d'écurie qui n'a jamais égrugé le sel de ses quolibets, ce n'est pas l'hercule avec ses tours de bras, ses tours de reins, n'est pas l'hercule avec ses tours de bras, ses tours de reins, ses tours de mâchoire; ce n'est pas la bataille de Smolensk, ou toute autre bataille figurée par quatre hommes et un caporal. Qu'est ce donc? Que peut-on mettre au dessus de la force et de l'adresse? La grâce, et vous comprenez maintenant qu'il s'agit d'une femme. Voyez cette charmante Sylphide qu'on ne dirait pas montée, mais descendue sur son cheval. Elle passe devant vous, fantastique et aérienne comme une vierge d'Oscian, rapide et mystéricuse comme une étoile qui file. Elle ne donne rien à la force qui n'est pas de son sexe; tous ses mouvemens sont naturels et grâcieux; elle qui n'e. Elle ne donne rien à la force qui n'est pas de son sexe; tous ses mouvemens sont naturels et gracieux; elle aime mieux plaire qu'étonner, semblable à l'oiseau qui s'abat sans crainte sur la plus frèle branche, parce qu'il a des ailes, elle pose à peine son petit pied sur le cheval qui ne se sent point chargé. Le mot voltige a dû être créé pour elle. Légère et fugitive, elle semble flotter dans les plis onduleux de cette longue écharpe de gaze qui entoure ses formes délicates, et ses attitudes si suaves, à ses mouvemens si moëlleux à ses pases de colombe, vous la mouvemens si moëlleux, à ses poses de colombe, vous la prendriez pour une fée, pour la reine Mab traversant les cieux sur un rayon de la lune. Hélas! pourquoi faut-il que la vile prose vienne toujours heurter la poésie? Le spectacle terminé, la déesse n'est plus qu'une mortelle. C'est tout simplement Mme Gauthier, la femme et la rivale de celui que vous connaisses. Nous avons vu apparaître hier sur notre scène M. Rose, ex-premier comique du théatre de Marseille. Cet acteur a des planches (style de coulisses), mais la chaleur, mais la verve font aujourd'hui tout à fait défaut, aussi pourrait-on dire de M. Rose, comme de je ne sais plus quel autre acteur, c'est un bon comique plaisanterie à part.

CHAMBRE DE COMMERCE ET DES FABRIQUES DE VERVIERS.

Voici ce qui résulte du nouveau rapport que le gouvernement vient de recevoir de Lisbonne :

« Le ployage des pièces de draps, dernièrement venue⁸ » de Belgique, n'a pas encore été conforme aux instruc-» tions données (ces instructions ont été transmises à Liège

se tions données (ces instructions ont été transmises à Liege
set à Verviers par lettre du département de l'intérieur,
en date du 8 octobre 1835, Don du commerce, no 1787);
mais on a envoyé d'ici une pièce entière de drap anglais
à la maison Simonis, à Verviers.

Le navire l'Estelle entré daus le port depuis quelques
jours, apporte des charbons qui remplissent les conditions
voulues, plus 70 pièces de draps de Verviers, d'une
qualité plus ordinaire.

Le terme convenu, pour la révision du traité de 1810.

Le terme convenu, pour la révision du traité de (810
avec l'Angleterre, a été prorogé jusqu'au 31 ayril. Le
nouveau tarif va paraître, et sera présenté à la sanction

nouveau tarif va paraître, et sera présente à la sanction des cortès.

Il paraît constant que, dans ce tarif, on veut établir au poids les droits sur les draps; de manière que les draps ordinaires, ceux que l'on fabrique à Dison dans les prix de 6 jusqu'à 10 francs l'aune de France, seront pour ainsi dire prohibés. Aussi les Anglais se sont-ils empressés d'introduire de grandes masses de ces draps; mais comme les nouveaux droits ne pourront être promulgués que dans trois mois, les fabricans de Dison auraient encore le temps d'envoyer leurs marchandises, que l'on dépêcheraient à la douane aux droits actuels, et qui seraient gardées pour être vendues après la promulgation du nouveau tarif.

 Les draps fins ne paieront guères plus que maintenant, le but du gouvernement Portugais étant évidemment de protéger les petits fabricans qui fournissent quelques pièces de

très-mauvais draps. v

VILLE DE LIÉGE. — Ramonage des cheminées.

Les bourgmestres et échevins rappellent aux habitans les dispositions de l'art. 7 de l'ordonnance du 10 mars 1825,

« Les propriétaires ou locataires feront ramoner exactement deux fois par an les cheminées où l'on fait du fen,
savoir : dans les mois de mars et avril, et dans les mois
de septembre et octobre. Il sera fait des visites générales dans les mois de mai et novembre, pour constater les cons traventions. » L'amende comminée par le réglement est de 6 fr. 30cent,

à 21 fr. 16 centimes.

A l'hôtel-de-ville, le 4 mars 1836. Le président du collége, Louis JAMME. Par le collége, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 7 MARS.

Naissances: 8 garçons, 8 filles. Naissances: 8 garcons, 8 filles,

Décès · 2 garcons, 4 filles, 4 homme, 3 femmes, savoir:

Gilbert Joseph Péters, âgé de 65 ans, maître menuisier,
rue Agimont, célibataire. — Elisabeth Balasse, âgée de 79
ans, journalière, rue Vert-Bois, veuve de Servais Zuede.

— Henriette Buissard, âgée de 77 ans, sans profession, rue
Vert-Bois, veuve de Joseph Brialmont. — Marie Thonart,
âgée de 75 ans, sans profession, rue Tribouillet, veuve de
Jean Pierre Morin. Jean Pierre Morin.

AVIS. - Madame Anne Thérèse Brouwers, veuve de Jean Michel Knopen, est invitée à se rendre au secrétariat de la régence pour affaire relatif à l'administration.

CIRQUE OLYMPIQUE.

MM. GAUTHIER ET LIEBHARD. AU MANÉGE ST.-PIERRE.

Aujourd'hui mercredi , le tremplin espagnol par MM. Perres Baptiste et le jeune Diable qui termineront par franchir 10 chevaux au double tonneau. — Pour la première fois le cheval Zéphir monté par M. Gautier. — Les deux Hercules. — La danse des Acrobates. — Le Jongleur indien par M. Gautier. — La bataille de Smolinsk par tous les écuyers.

On commencera à 6 112 heures.

ANNONCES.

HUITRES anglaises chez PARFONDRY, der. l'hôt. de ville

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

NOUVELLES SARCELLES, au Moriane, rue du Stockis

SAURETS pleins doux, à 12 sous la douzaine chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont. 28

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez PERET, pue Ste-

POMMADE MELAINOCOME.

Il n'est bruit en France que des merveilles de cette pré-cieuse pommade qui teint les cheveux, moustaches et favoris cieuse pommade qui teint les cheveux, moustaches et favoris du plus beau noir sur-le-champ et sans aucune préparation, les fortifie, les épassit et les empêche à jamais de blanchir et de tomber. Nous ne pouvons mieux en faire l'éloge qu'en rappelant le témoignage éclatant de M. le docteur Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris. (Voir les journaux du 15 juin 1832). Le seul dépôt se trouve à Paris, chez Me. Ve. Cavaillon, Palais-Royal, galerie Valois, n° 433, au 2°, l'entrée par l'allée de l'Horloger, ne pas confondre la boutique du parfumeur à côté. Les prix des pots est de 5, 10 et 20 fr. On y trouve aussi les célebres pommades blondes et chatain au prix de 40 et 20 fr. Ecrire (franco.) et chatain au prix de 10 et 20 fr. Ecrire (france.)

SOCIÉTÉ ANONYME

BREVETÉE PAR LE GOUVERNEMENT BELGE.

CORDAGES EN ALOES.

Cordes plates et rondes à l'usage des houillères, cordes de navigation, pour fabriques, agriculture, roulage, pêcheries cordes à puits, pour poulies, filets de tenderie, longes, traits, guides, etc., etc.

Les cordages en aloës, connus depuis peu de temps en France, et dont l'usage est généralement introduit aux États-Unis, ont le brillant de la soie; ils sont inaltérables par l'eau, infiniment plus forts et beaucoup plus légers que ceux en

infiniment plus forts et beaucoup plus légers que ceux en

Malgré ces avantages incontestables, que l'on garantit d'ailleurs, le prix des cordes en aloës est inférieur à celui des cordes en chanvre.

Le magasin exclusif pour les provinces de Liége et de Namur est chez M. DARBFONTAINE-LAMBINON, place de l'Université n° 263, à Liége.

APPARTEMENT au PREMIER, à LOUER, rue de la Cathédrale nº 3.

ENTE D'ARBRES.

Le 18 mars 1836, à midi, M. le comte de Robiano de Marchin, fera VENDRE à l'enchère dans son bois dit Vo-lées, commune de Marchin:

Quantité de Marchés de beaux CHENES et AUTRES ARBRES. Recours sur le bois. A CREDIT.

Le 16 mars 1836, M. le baren Hyacinthe de Rosen de Haren fera VENDRE à l'enchère :
Quantité de Marchés de Beaux CHENES croissant dans son bois de Fagne Forgeron, commune d'Amay, et plusieurs Marchés de BOULEAUX et FRÊNES, croissant dans son bois d'Ontrelauxha d'Outrelouxhe.

On commencera par le bois de la Fagne Forgeron, à midi précis. 27 A crédit.

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

M° DUSART, notaire à Liége, fait savoir que par acte qu'il a reçu le premier mars courant, il a VENDU une BONNE MAISON de COMMERCE, avantageusement connue, située à Liége, rue du Pont d'Avroy, n° 549, avec caves, pompe, citerne, cour, bâtiment derrière, etc., moyennant la somme de quinze mille francs, et qu'on peut jusqu'inclus le dix de ce mois SURENCHERIR d'un vingtième, en en faisant la déclaration au bas du procès verbal devente.

EN VENTE

Chez les principaux libraires du royaume :

COLLECTION

CHRONIQUES LIÉGEOISES INÉDITES PUBLIÉE PAR M. L. POLAIN,

Conservateur des archives de la province de Liége

1º La Mutinerie des Rivageois, par Guillaume de Meeff XVI siècle. 1 vol. 8º. Prix 2 frs. 50.
2º Sous presse. Le Patron de la Temporalité, par. J. de Hemricourt. - XIVe siècle.

JOURNAL DE LA JEUN

UTILE DULCI-

BIBLIOTHEQUES GRATUITES AUX ABONNES.

UN GAGNANT 40 ABONNES.

de 250, 200, 100, 50, 25 francs. à tirer au sort entre les 4,000 ters ABONNES, à la troisième année, commençant AU 1er JANVIER 1836.

Les parens profiteront de ce précieux avantage pour com-poser la bibliotheque de leurs poser la bibliotheque de leurs enfans des deux sexes, en les abonnant de préférence au Journal de la Jeunesse Cour-rier des Enfans, l'un des plus beaux et des plus utiles recueils qu'ils puissent leur offrir. Cha-que abonnement donne droit à un ne d'ordre qui est inserit sur un no d'ordre qui est inscrit sur la bande.

Toute la correspondance doit être affranchie. On ne reçoit les abonnemens que pour un an et payés d'avance.

Religion , Morale, Histoire, Géographie, Voyages; Mœurs, Littérature, Beaux-Arts, Musique, Poé-sie, Gymnastique, Nouvelles , Contes , Fables, Enigmes.

Revue des journaux, livres publications pour la jeunesse des deux sexes. Chronique mensuelle. Concours et prix mensuels décernés par les illustrations contemporaines.

COURRIER DES ENFANS, MENTOR DES DEUX SEXES.

PUBLICATION DE LUXE, AVEC DESSINS, GRAVURES, PORTRAITS, VIGNETTES ET MUSIQUE.

Ce journal qui convient à tous les âges, bien qu'il soit spécialement dédié à la jeunessse, joint à un rare mérite de rédaction, le meilleur goût littéraire et les principes de morale les plus purs. Point de recueil plus riche et plus varié, plus instructif et plus intéressant. Il paraît le premier de chaque mois en 40 pages grand in-8°, papier vélin satiné.

PARIS
22, PASSAGE DAUPHINE. 12 FR, PAR AN BRUXELLES,
A la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne
de la Cour, n. 2; à son dépôt, rue de
PÉvêque, n. 40. franc de port pour toute la Belgique.

TROISIEME ANNÉE 1836. A DATER DU fer JANVIER. LE CAPITAL SOCAL EST DE
100,000 FRANCS,
représenté par
200 A CTIONS
de 500 fr.,
dont 100 seulement étant placées
donnent droit à 1 centième
DE LA PROPRIETE
ET DES BÉNÉPICES. ET DES BÉNÉFICES. La Société est en commandite, et les actionnaires ne sont soumis à aucun appel de fonds. Le gérant fournit un cautionnement. Les dépenses sont faites au comptant. Tous les six mois il y a réunion pour le partage des bénéfices et le tirage des bibliothèques. L'acte est fait de manière à garantir à tous leurs intérêts et leurs droits.

L'ACTE DE SOCIÈTE.

On trouve au bureau les deux premières années du Journal de la Jeunesse, faisant chacune un beau vol. de 10 f. franc de port.

CETTE SOUSCRIPTION CONCOURT AUX PRIMES DE 500, 300, ET 200 FRANCS FONDÉES PAR LA LIBRAIRIE MODERNE, A BRUXELLES.

PARIS, IN 5 MARS.					
FONDS PUBLICS.	précédent.	Couns du jours			
Cinq pour cent, comptant					
Condition Cond					
VIENNE, LE 25 FÉVRIER. Métalliques, 103 010. — Actions de la banque, 1365 010.					

AMSTERDAM, LE 5 MARS.						
Dette active						
ANVERS, LE 5 MARS. So						
10	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS	W B		
Rotterdam	1. 12 10 35 118	fl. 5 ₁ 8 pert. P fl. 12 02 1 ₁ 2P 34 15 ₁ 16	1 % perte 34 13116	SSSGLOSEIS		
Fonds. INT.	COURS. F	onds. Int.	COURS.	10.00		
Detteactiv. 5 10	1 314 A E. à	L 1824	448 0 ₁ 0 P 87 4 ₁ 2 P	S I I		
BELGIQUE. Emp 48 m. 5	B. R. J Em. Det	Guebh. 5 P. à Am 5 p. 1834 te diff.	48à48 7¡8à1¡2	- C		
Dette act 4 1 2	8 010 P dito	Coup. APLES, T. Falc. 5	102 112 P	The same of the same		
% fl. 250. 4 66 66 66 66 66 66 66 66 66 66 66 66 6	81	n, 1834. 5	99 3 ₁ 4 A			

000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	BRUXELLES, LE 7 MARS.				
Dette active, Hol. 55 112 A Paris	pr. à 1 mois dette active	000 cto D 53 7t8 A 99 4t2 P 790 130 3t4 114 1t4 A 107 4t2 119 4t2 98 vto P 100 tto W 117 4t4 P 104 A 117 4t4 P 105 0to W 100 P 105 0to W 100 D 100 Cto W 100	103		

Le koff hanovrien Anna Margareth, c. Leetoge, v. men, ch. de tabac et mine de plomb. Le koff hanovrien Fortuna, c. Doyer, v. d'Emden, charge La galliotte brémoise Diligentia, c. Bekens, v. de Bremen,

Ch. d'orge.

Le pleyt belge Catharina, c. Vanderschuyt, v. de Loudres, ch. de sucre, café, etc.

L'ever danois Emanuel, c. Spiesen, v. d'Hambourg, ch. de graine de navets. Leschooner anglais Nimphe, c. Williams, v. de Liverpool,

ch. de coton et potasse. MARCHÉ.

Liège, le 7 mars. — Froment, Phectolitre, 43 40. Seigle, 9 40. FIGNAL, imp. du deur. rue duot-d'O. , nº 622, à Liege